

COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 6 avril 2017
Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire

Conseillers en fonction
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de
Martial NUSBAUMER qui donne procuration à Roland MANGIN : absent excusé

Conseillers présents :
14

Copie intégrale des délibérations prises

1) Absence de Sylvain CHARLIER suite à son accident

Le maire informe les membres du conseil municipal que suite à son accident, Sylvain CHARLIER, employé communal est indisponible pour un certain nombre de semaines. Le conseil municipal, en l'absence de Christian QUIRIN et à l'unanimité, a confié son remplacement, aussi longtemps que nécessaire, à Christian QUIRIN qui a accepté cette mission. Il travaillera pour la commune à raison de 69 heures par mois, environ l'équivalent d'un mi-temps. Ses horaires de travail sont les suivants : les semaines paires, il effectuera 22,5 heures les après-midis et le samedi matin et les semaines impaires 12 heures les matins.

Suite à l'entretien du maire avec Laurent KERNEL concernant la possibilité de lui confier quelques heures de travail à l'entretien des locaux de la mairie et compte tenu de son état de santé, il ne peut assurer cette mission. Comme convenu, Angélique QUIRIN, ATSEM à l'école, chargée aussi du nettoyage des locaux du bâtiment scolaire interviendra également pour quelques heures par mois à l'entretien de la mairie.

2) Organisation du travail

Compte tenu des contraintes administratives pour l'indemnisation de l'ouvrier communal qui utilise son véhicule personnel pour les activités de la commune, le conseil municipal décide, d'acheter un véhicule classique 4x4 d'occasion. Les conseillers demandent au maire et aux adjoints de se renseigner davantage sur l'offre et les prix de 4x4 et de pickup.

Du fait de cet achat qui aurait pour conséquence l'entretien de deux véhicules, la nécessité de garder le tracteur est posée. Le maire et les adjoints précisent que ce dernier est peu utilisé, 625 heures depuis octobre 2013, soit en moyenne par an, jusqu'en mars 2017, à peine 180 heures. De plus, la commune fait appel à des entreprises privées pour

- Le débroussaillage : notre équipement actuel étant obsolète
- Le curage des fossés et le gros entretien des chemins ruraux et forestiers.

Concernant le déneigement des ruelles et parkings et afin d'avoir la même qualité de prestation, il sera fait appel à un prestataire local qui devra intervenir rapidement.

Au vu de ce constat, il est proposé de vendre ce tracteur et d'équiper le futur véhicule d'une remorque. Le Conseil Municipal après débat, décide par 13 voix pour et 2 abstentions, de vendre le tracteur au plus offrant.

Le conseil municipal donne l'autorisation de vendre également le J7 affecté à l'époque au corps des sapeurs-pompiers. Une annonce sera insérée dans le bon coin.

Ce changement d'équipement n'a pas de conséquences sur l'activité de l'ouvrier communal, qui selon sa fiche de poste, continue à se consacrer aux tâches suivantes et la liste n'est pas exhaustive :

- entretien des bâtiments communaux, du cimetière, des cours d'école, des abords de la mairie, de la zone de loisirs, de l'espace d'Animation Rural, du ménage des locaux de la mairie
- du nettoyage des abribus et de la parcelle communale du Sacré Cœur
- de l'entretien des espaces verts de plus en plus étendus – taille, arrosage des fleurs etc -
- distribution du courrier et autres publications,
- de l'entretien courant des chemins forestiers et ruraux
- déneigement manuel des accès aux bâtiments communaux.

La commune assurera, comme d'habitude, le transport des ordures du cimetière à la déchetterie.

3) Informations et décisions concernant les travaux de voirie et chemins ruraux en 2017

Le conseil municipal programme à l'unanimité, les travaux suivants :

- Réfection de la rue du Noir Pré, de la ruelle à côté de l'abribus de Gass dit du « rain des Chênes »
- Pose des pavés, récupérés lors des travaux d'aménagement de la place de la mairie et de l'église, autour de l'Espace d'Animation Rural
- Réfection du chemin du Vieux Bas y compris une réfection partielle de la voirie goudronnée
- Aménagement d'un columbarium.

Ces travaux seront complétés par d'autres opérations d'entretien courant.

La réfection du chemin du Sira sera programmée si possibilité, à la rentrée.

4) Divers

Périscolaire : la situation financière de notre commune, au vu de tous les travaux de voirie réalisés et qui restent à réaliser, ne permet pas de s'engager dans d'autres investissements et par conséquent ne participe pas au projet de construction d'un périscolaire.

D'autre part, le conseil municipal estime que l'offre en assistantes maternelles dans la commune est suffisante et satisfaisante.

La commission bâtiment se réunira le 19 avril pour compléter le protocole de nettoyage de l'école.

Après une visite sur le terrain, la commission voirie projette des photos concernant l'état d'entretien des différents chemins et les améliorations qui seront à apporter.

Suite à la demande du conseil municipal pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les offres de véhicules et après les explications du maire et des adjoints, la commission voirie élargie dûment mandatée par le conseil municipal, décide par 8 voix pour, 3 abstentions, et 1 voix contre, d'autoriser le maire à signer le bon de commande pour l'achat d'un véhicule 4x4 Dacia Duster 110 CV, muni d'un attelage et l'achat d'une remorque.

Suite à la décision du conseil municipal de vendre le J7, le maire informe les membres de la commission que la commune a enregistré la proposition d'un acquéreur au prix de 3000 euros.

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.

Pour copie conforme faite à Steige, le 18 avril 2017.

Le Maire
Roland MANGIN